

Destinataires

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE VIGEOIS (mairie@vigeois.fr)

Délégation Départementale
de la Corrèze
Pôle Santé Environnement

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : VIGEOIS ADDUCTION COMMUNALE

Prélèvement	00127528	Commune	VIGEOIS
Unité de gestion	0124 VIGEOIS ADDUCTION COMMUNALE	Prélevé le :	mercredi 15 janvier 2025 à 09h13
Installation	TTP 002232 STATION DE POMPAGE DE COMMAGNAC	par :	MARION GATEAU
Point de surveillance	0000002660 STATION DE POMPAGE DE COMMAGNAC	Type visite :	P1
Localisation exact	ROBINET APRES DESINFECTION (POMPE ARRETEE)	Type d'eau :	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	9,3 °C			
Chlore libre	0,20 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,20 mg(Cl ₂)/L			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA CORREZE LDA19, TULLE 1901
Type de l'analyse : DIV Code SISE de l'analyse : 00133834 Référence laboratoire : 25011400360201

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
MÉTABOLITES PERTINENTS				
N,N-Dimethylsulfamide	0,13 µg/L	0,1		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00127528)

Limites de qualité des eaux fixées par le Code de la Santé Publique (A rt. R 1321-1 à R 1321-68) non respectées pour le paramètre N,N - Diméthylsulfamide, mais respect de la valeur sanitaire transitoire chez le s abonnés (< 1 µg/l). Le N,N Diméthylsulfamide fait l'objet d'une surv eillance au nivea u du réseau de distribution.

TULLE le 5 février 2025
Pour la Directrice de la Délégation
départementale de la Corrèze,
La Responsable du pôle bi-départemental
santé environnement,



Mathilde RASSELET